Vache folle : la genèse d'une crise

L'apparition de la maladie: 1986-1987

L'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou BSE pour Bovine Spongiform Encephalopathy en anglais) apparaît pour la première fois au Royaume-Uni en novembre 1986, après l'identification par le Laboratoire vétérinaire central britannique, dans un élevage du Surrey, d'une vache présentant des symptômes neurologiques atypiques. Des examens histopathologiques du cerveau révèlent une vacuolisation de la matière grise et des neurones, lésions caractéristiques de la [Tremblante du mouton](http://www7.inra.fr/dpenv/vfol___6.htm). Ces travaux préliminaires suggèrent que cette maladie constitue une nouvelle forme d'encéphalopathie spongiforme subaiguë transmissible (ESST). La maladie de la vache folle venait d'apparaître au grand jour.

En avril 1987, les premières études épidémiologiques sur cette nouvelle maladie commencent au Royaume-Uni, afin d'obtenir des données détaillées sur un échantillon représentatif du cheptel anglais. En décembre 1987, ces premières études sont terminées et publiées. Elles concluent que l'hypothèse la plus probable pour expliquer l'apparition de la maladie est l'incorporation, dans la ration alimentaire des ruminants, de farines d'origine animale (ovins et bovins essentiellement) non parfaitement décontaminées lors de leur fabrication.

1988-1989: les premières mesures

On assiste à la mise en place en Grande-Bretagne du Spongiform Encephalopathy Advisory Committee dirigé par le professeur Southwood chargé d'instruire un dossier d'information sur la vache folle et la santé publique. Le 14 juin 1988, l'ESB est soumise à déclaration obligatoire en Grande-Bretagne (The Bovine Encephalopathy Order 1988 SI 1988 N° 1039), au lendemain de sa notification officielle à l'Office international des épizooties en mai. Le 8 juillet, le gouvernement britannique annonce que tous les bovins atteints d'ESB seront abattus et détruits à titre préventif.

Le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation (MAFF) britannique décide, le 18 juillet 1988, d'interdire de nourrir les bovins avec des farines d'origine animale (avec effet au 31 décembre 1988). En revanche, les exportations de ces mêmes farines sont toujours autorisées. En outre, des compensations financières sont mises en place pour les éleveurs touchés par l'épidémie (50% du prix de vente pour un cas d'ESB confirmé et 100% pour les cas présumés mais non confirmés). Le 24 juillet, l'Australie interdit toute importation de bétail en provenance du Royaume-Uni. L'utilisation du lait provenant d'une vache infectée, ou suspectée de l'être, est également prohibée et il doit être impérativement détruit (novembre 1988). Le 11 janvier 1989, on assiste à l'extension de l'interdiction d'utiliser des protéines animales pour l'alimentation des ruminants à l'Irlande du Nord.

Le rapport Southwood est publié le 27 février 1989. À partir de ce rapport, et de l'avancée des recherches concernant la maladie, le gouvernement britannique décide le 13 novembre 1989 d'interdire à la consommation certains abats de veaux âgés de plus de 6 mois (cervelle, thymus, rate, amygdale, intestin, moelle épinière) et de les incinérer, quel que soit le statut de l'élevage ou leur provenance. Cette décision sera étendue à l'Irlande du Nord et à l'Écosse le 30 janvier 1990.

La France, le 13 août 1989, décide d'interdire l'importation de farines animales britanniques sauf si l'entreprise s'engage à ne pas les distribuer à des ruminants. La Communauté européenne, le 28 juillet, interdit l'exportation de vaches anglaises nées avant le 18 juillet 1988 ou de vaches suspectées d'ESB (décision 89/469/EEC).

1990-1995: les années d'incertitude

1990 :  Le 1er mars, la CEE limite les exportations de bovins britanniques aux animaux de moins de 6 mois ne descendant pas de vaches suspectées d'ESB. Elle interdit le 9 avril l'exportation de certains abats bovins d'origine anglaise de plus de 6 mois (cerveau, moelle épinière, rate, ganglions lymphatiques, amygdales, intestin, thymus) et ordonne la destruction de la carcasse et des abats des bovins atteints d'ESB. Le 7 juin le comité vétérinaire de la Communauté européenne estime que, en l'état des connaissances, les animaux atteints par l'Encéphalopathie bovine spongiforme ne sont pas dangereux pour la santé humaine. Le 9 juin les autorités britanniques, à la suite de la décision 90/261/EEC de la CEE datée du 8 juin concernant le commerce du boeuf et du veau d'origine anglaise, acceptent de renforcer leurs mesures sanitaires. Cette décision permet la levée des interdictions d'importation des viandes britanniques prises fin mai par la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Le 14 juin la Suisse interdit l'importation de viande bovine britannique.

La France, pour sa part, soumet le 8 juin 1990 l'ESB à déclaration obligatoire sur son territoire. Le 24 juillet, elle interdit l'utilisation des farines de viandes dans l'alimentation des bovins, tandis que le 25 septembre l'incorporation des abats à risque dans l'alimentation animale est interdite.

Au Royaume-Uni, le 14 février 1990, le gouvernement adopte le "The Bovine Spongiform Encephalopathy Compensation Order" qui introduit une compensation financière totale pour toutes les vaches atteintes ou suspectées d'être contaminées par l'ESB. Le 12 juillet est publié le rapport parlementaire de la commission Tyrell, qui insiste sur les incertitudes concernant la transmission de l'ESB à l'homme. Le 25 septembre on assiste à l'extension de l'interdiction d'utilisation des farines animales à tous les animaux d'élevage y compris porcs et volailles.

Le 3 février 1990, Veterinary Record (grande référence scientifique de la presse spécialisée vétérinaire) rapporte la possibilité de transmission de l'ESB à la vache par voie intraveineuse et intra-cérébrale (broyat de cerveau contaminé) et à la souris par voie orale. Dans le même temps en mai, découverte de la Feline Spongiform Encephalopathy chez le chat domestique en Grande-Bretagne, alors que l'épidémie bovine prend de l'ampleur avec quelque 300 cas recensés par semaine.

1991 :  En France, après la découverte le 2 mars du premier cas de "vache folle" en Bretagne (Côtes-d'Armor), la décision est prise d'abattre tout le troupeau si un animal est atteint. Au Royaume-Uni, le premier cas d'ESB chez une vache née après l'interdiction des farines animales est rapporté.

Des cas iatrogènes de la maladie de Creuztfeldt-Jacob (MCJ) due à l'injection d'hormone de croissance d'extraction humaine sont identifiés.

1992 :  Un guépard et un puma d'un parc zoologique sont victimes d'Encéphalopathie spongiforme transmissible (EST). La nourriture des animaux est suspectée. En juillet, en France, les tissus d'origine bovine appartenant [aux classes I et II de l'OMS](http://www7.inra.fr/dpenv/vfol___8.htm#tab) (cerveau, moelle épinière, amygdales, rate, ganglions lymphatiques, intestin, thymus) mais aussi le placenta, l'hypophyse, les glandes surrénales, les méninges sont retirés des compléments alimentaires et des produits destinés à l'alimentation infantile.

1993 :  La maladie atteint son point culminant au Royaume-Uni, avec près de 800 cas par semaine. Deux éleveurs laitiers britanniques dans les troupeaux desquels des cas d'ESB avaient été identifiés, meurent de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

1994 :  Du point de vue législatif, l'Union européenne prend trois mesures importantes à savoir : Le 27 juin, interdiction des protéines issues de tissus de ruminants (ou de viandes de mammifères non identifiés) dans l'alimentation des ruminants sur tout le territoire de l'UE sauf le Danemark ; le 18 juillet, interdiction des exportations de viande bovine provenant d'élevages ayant eu un cas d'ESB diagnostiqué au cours des 6 dernières années ; le 27 juillet, interdiction d'exporter les veaux britanniques âgés de plus de 6 mois.

Le gouvernement britannique décide le 2 novembre d'interdire à la consommation humaine les abats des veaux âgés de moins de 6 mois (Bovine Offal (Prohibition) (Admendment) Regulations 1994). Le grand nombre de cas d'ESB chez des bovins nés après l'interdiction des farines animales suggère une infection endémique ou une transmission verticale mère-veau de la maladie. Cette hypothèse n'est pas confirmée par le MAFF.

1995 :  Plusieurs agriculteurs britanniques sont victimes de la MCJ, ainsi que deux jeunes gens. Ces deux derniers cas jettent la suspicion sur l'apparition d'une nouvelle forme de la maladie, car jusqu'à présent la MCJ paraissait se cantonner presqu'exclusivement aux adultes âgés de 60-65 ans. Seuls 4 cas similaires ont été signalés dans le monde depuis la découverte de cette maladie. Le 14 décembre, le Royaume-Uni met en place des contrôles supplémentaires pour éviter l'entrée dans la chaîne alimentaire d'agents potentiellement infectieux, les prions.

1996: l'entrée dans la crise

En Allemagne, le 6 février, plusieurs Länder suspendent les importations de viande bovine en provenance de Grande-Bretagne. Le 20 mars le ministre de la Santé britannique, Stephen Dorell, informe le public que 10 personnes ont été atteintes par une nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, appelée MCJ atypique, dont 8 ont déjà trouvé la mort. Il annonce ainsi la possible transmission de l'ESB à l'homme. Cette déclaration, reprise par tous les médias européens, provoque un véritable vent de panique dans toute l'Europe, tandis que le 22 mars la France et plusieurs autres pays décident un embargo sur les importations de viande bovine et d'animaux vivants britanniques. Le 27 mars l'Union européenne met en place un embargo total sur tous les bovins et leurs produits dérivés (semence, gélatine, embryons) en provenance du Royaume-Uni.

On assiste dans le même temps à la mise en place, dans plusieurs pays de l'Union, d'un système de reconnaissance national de la viande bovine, afin de soutenir le marché qui est en chute libre. Le 4 avril, Londres s'engage à éliminer tous les bovins de plus de trente mois, soit un tiers de son cheptel, suivant les dispositions du conseil agricole européen. Le même jour les quinze imposent de nouvelles conditions technologiques de fabrication des farines animales devant assurer l'inactivation des agents de l'ESB et de la tremblante (133°C, 20 minutes, 3 bars). Ces préconisations, qui devaient entrer en vigueur le 1er janvier 1997, ne s'appliqueront finalement que le 1er avril 1997. Le 4 avril, la France, suite aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, impose le retrait de certains abats de bovins nés avant le 31 juillet 1991 destinés à la consommation humaine (cervelle, rate, thymus, moelle épinière, amygdale et intestin). Le 17 avril, Philippe Vasseur, ministre français de l'Agriculture, décide d'abattre les 76 000 veaux d'origine britannique consignés en France depuis le 22 mars.

Le 9 mai, remise du rapport du comité Dormont au gouvernement français qui indique que, compte tenu des incertitudes, on doit par précaution considérer l'agent de l'ESB comme transmissible à l'homme. Le 15 mai, les partenaires de la Grande-Bretagne assujettissent une levée partielle de l'embargo sur les gélatines britanniques à des garanties sur le contrôle de leur fabrication. De nouveaux cas de MCJ atypiques sont signalés avec 1 cas en Grande-Bretagne et le premier cas français.

Le 20 mai, le comité vétérinaire permanent de l'UE refuse la levée partielle de l'embargo sur les produits bovins. Cette mesure provoque à partir du 22 mai une campagne d'obstruction des institutions européennes de la part des autorités britanniques. Cette politique prendra fin le 22 juin après le sommet européen de Florence. Le 5 juin l'Union européenne décide une levée partielle de l'embargo sur les gélatines, le suif et le sperme de bovins britanniques. Cette décision suscite des réactions hostiles dans plusieurs Etats membres de l'Union, notamment en Allemagne. Le 29 juin, la France interdit l'incorporation des cadavres d'animaux, des saisies d'abattoirs et du système nerveux central des ruminants (cervelle, moelle épinière, yeux) dans les farines animales, qui restent autorisées dans l'alimentation des porcs, des volailles et des poissons. Le 11 juillet, elle interdit l'emploi de toutes les protéines animales, à l'exception des protéines laitières, dans l'alimentation des ruminants.

Au cours des mois de juin et de juillet, la crise de la "vache folle" touche le secteur ovin et caprin, après la parution, dans la revue Veterinary Record, d'un article indiquant que le mouton peut contracter l'ESB par voie orale. A la lumière de ces nouvelles données scientifiques, les experts de l'UE préconisent le 22 juillet l'arrêt de la consommation de certains abats ovins et caprins (cervelle, moelle épinière et globe oculaire). C'est pourquoi le 24 juillet Douglas Hogg, ministre de l'Agriculture, annonce une série de mesures destinées à prévenir tout risque d'une éventuelle transmission de la maladie de la " vache folle " à travers la consommation de viande d'agneau ou de mouton. Londres décide ainsi de retirer de la chaîne alimentaire humaine les cervelles d'ovins et de caprins âgés de plus de 6 mois. La France prend une mesure similaire quelques jours plus tard en interdisant l'utilisation et la consommation des cervelles et des moelles épinières d'ovins et de caprins âgés de plus de 12 mois.

Le 1er août, Londres rend public un rapport confirmant l'hypothèse que les veaux peuvent être contaminés via leur mère par l'ESB, avec un risque évalué à 10%. Un nouveau cas de MCJ est découvert chez un fermier britannique qui a travaillé pendant 25 ans dans un élevage bovin. Il représente le quatrième cas identifié au Royaume-Uni.  En France, apparaît au cours de ce mois d'août une vive tension entre les équarrisseurs et les pouvoirs publics au sujet du financement de la collecte et de la destruction des cadavres d'animaux prélevés en ferme. Les entreprises de la filière et les équarrisseurs ont pratiqué, dans la semaine du 12 août, une grève des enlèvements ou imposé unilatéralement des tarifs d'enlèvement. Le 14 août, le ministère de l'Agriculture annonçait qu'il prenait intégralement à sa charge ce financement sur la période du 15 août au 15 septembre, mettant ainsi fin au mécontentement de la profession. À partir du 10 janvier 1997, cette tâche va devenir un service public à part entière financé par une taxe sanitaire (500 millions de francs) de 10 centimes par kg de viande, qui serait supportée par les distributeurs.

Le 29 août, des chercheurs britanniques de l'université d'Oxford publient dans Nature un article qui minimise l'impact de l'épizootie sur les Iles britanniques. Ils estiment en effet que l'extinction de l'épidémie pourrait intervenir avant l'an 2001. Cette révélation jette le trouble sur la scène internationale. Ainsi, alors que le Conseil fédéral suisse annonce le 16 septembre son intention d'abattre un tiers de son cheptel bovin, soit 230 000 animaux, afin d'éradiquer l'ESB, le gouvernement britannique décide le 19 septembre de suspendre l'abattage sélectif de 147 000 bovins. Cette décision, motivée principalement par les travaux d'épidémiologie prospective de l'équipe dirigée par le professeur Anderson, remet en cause en partie les accords de Florence de juin concernant le plan d'abattage du troupeau britannique.

Le 26 septembre, la revue New England Journal of Medecine publie les travaux d'une équipe américaine concernant un test de dépistage des encéphalopathies spongiformes sur des sujets vivants, à partir de l'étude du liquide céphalo-rachidien des patients atteints par ces maladies. Le 24 octobre, Nature publie une étude britannique qui a découvert une similitude dans les signatures biochimiques des protéines-prions pathologiques de l'ESB et de la variante atypique de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Cette découverte constitue un argument fort quant à la possibilité d'une transmission de l'ESB à l'homme. Elle vient confirmer les fortes présomptions émises à ce sujet depuis le déclenchement de la crise, le 20 mars 1996.